



**MOR180601T-10155**

**Marché de services**

**Assistance technique pour le suivi d'exécution du  
marché d'installation de systèmes solaires  
photovoltaïques dans des points d'eau au niveau  
des communes rurales sinistrées de la province de  
Taroudant**

Projet DEPOMI

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le **12 août 2024****

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Assistance technique pour le suivi d'exécution du marché d'installation de systèmes solaires photovoltaïques dans des points d'eau au niveau des communes rurales sinistrées de la province de Taroudant.	
<b>REFERENCES ENABEL</b>	<b>MOR180601T-10155</b>

## 2 Instructions aux soumissionnaires

<b>Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure</b>	
NOM :	Loubna Zerouali
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	<a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a>

<b>Données relatives à la procédure</b>	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF <b>uniquement par email</b> à <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a>, au plus tard <b>le 12 août 2024</b>.</p> <p>La Mailbox <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a> génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 0666/ 94 15 62 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche d'identification complétée et signée (fournie en annexe) ;</li><li>• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce ou une attestation d'inscription au registre des auto-entrepreneurs par exemple) ;</li><li>• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion (fournie en annexe) ;</li><li>• Déclaration d'intégrité (fournie en annexe) ;</li><li>• Formulaire d'offre de prix complété et signé (fourni en annexe) ;</li><li>• Fiche signalétique financière (fournie en annexe) ;</li><li>• Le curriculum vitae de l'expert affecté à l'exécution du marché ;</li><li>• Minimum 2 attestations de bonne exécution signées par les clients relatives à des services d'appui/assistance technique pour le suivi d'exécution du marché d'installation de systèmes solaires</li></ul>

	photovoltaïques dans des points d'eau réalisés par l'expert proposé.
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX :	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion administrative et le secrétariat ;</li> <li>• Le déplacement, le transport et l'assurance ;</li> <li>• La documentation relative aux services,</li> <li>• Les honoraires ;</li> <li>• Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ;</li> <li>• La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ;</li> <li>• Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ;</li> <li>• Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.</li> </ul> <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

## Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Saïd MAKHON
FONCTION :	Projet officer en coordination et cohésion sociale
E-MAIL :	<a href="mailto:said.makhon@enabel.be">said.makhon@enabel.be</a>

Données relatives à l'exécution										
Lieu	<p>Les services seront exécutés à au domicile/bureau du prestataire et dans les communes rurales sinistrées de la province de Taroudant reprises ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Commune</th> <th>Douar</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>- Ida Ou Gailal</td> <td>- Ait Sidi Bella</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>- Assaïsse</td> <td>- Tagouyamte</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Commune	Douar	1.	- Ida Ou Gailal	- Ait Sidi Bella	2.	- Assaïsse	- Tagouyamte
N°	Commune	Douar								
1.	- Ida Ou Gailal	- Ait Sidi Bella								
2.	- Assaïsse	- Tagouyamte								

		3.	- Talgjount	- Talat N'Hki	
		4.	- Talgjount	- Touzomtane	
		5.	- Assaki	- Tizintlamt Oumaqmaq	
		6.	- Assaki	- Tourirt	
		7.	- Askaouen	- Ifri	
		8.	- Askaouen	- Taouzent	
		9.	- Sidi Hsaine	- Tadart	
		10.	- Ouneine	- Agrad	
<b>Durée/ Période d'exécution</b>	La durée du marché est de 5 mois à compter du jour suivant la réunion de cadrage. La mission devrait en principe démarrer à partir du mois de septembre 2024.				

### 3 Termes de références

#### 1. Contexte

##### 1. Action spécifique post-séisme

---

Enabel, l'Agence belge de développement, a lancé, en mars 2024, la mise en œuvre d'une action spécifique post-séisme au niveau de la région Souss-Massa (province de Taroudant). Cette action constitue la continuité du projet de « **Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional-DEPOMI** », mis en œuvre depuis 2020 au niveau de trois régions, dont celle de Souss-Massa. DEPOMI est financé par l'Union européenne et exécuté par Enabel en partenariat avec le Département des Marocains Résidant à l'Étranger, relevant du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, la Wilaya et le Conseil de la Région de Souss-Massa. Il propose de renforcer la gouvernance et la territorialisation des politiques migratoires au niveau régional.

A la suite du séisme du 8 septembre 2023 et en concertation avec le Département des Marocains Résidant à l'Étranger, la Wilaya et le Conseil de la Région Souss-Massa, ainsi que l'Union européenne, DEPOMI continuera jusqu'à fin avril 2025, au niveau de la région Souss-Massa, sous forme d'une action spécifique, afin de répondre aux besoins de certaines collectivités territoriales touchées par le séisme au niveau de la province de Taroudant.

L'action post-séisme contribuera à l'effort public de développement dans les zones touchées par le séisme via des projets concrets à destination des populations sinistrées. Ses trois axes sont : **(i)** La gouvernance locale et la cohésion sociale sont renforcées via l'accompagnement des acteurs locaux pour l'adaptation des services et la prise en charge des personnes déplacées internes touchées par le séisme ainsi que les communautés hôtes ; **(ii)** Des actions d'appui à la réinsertion socio-économique et à l'accès aux droits et aux services des personnes touchées par le séisme et des personnes en mobilité sont mises en œuvre ; **(iii)** La diaspora et ses acteurs sont mobilisés autour de projets de développement dans les communes touchées par le séisme dans la région de Souss-Massa (province de Taroudant).

##### 2. Atelier de lancement de l'action post-séisme et orientations des acteurs sur les axes des projets collectifs

---

Le jeudi 28 mars 2024 a eu lieu l'atelier de lancement de l'action post-séisme au niveau de la province de Taroudant. En présence des autorités de la province ainsi que d'une dizaine de services déconcentrés de l'Etat, concernés par l'action post-séisme, l'atelier a permis de sélectionner les secteurs d'activités prioritaires dans lesquels l'action post-séisme pourrait intervenir dans le volet des projets collectifs communautaires.

Dans ce sens, l'atelier de lancement a proposé, entre autres, d'intervenir dans le secteur d'adduction à l'eau potable au niveau des douars connaissant une insuffisance au niveau de l'alimentation en eau potable.

Par la suite, des réunions bilatérales avec les services déconcentrés concernés par ce secteur ainsi que des visites terrain ont permis d'arrêter une liste de 10 points d'eau à équiper totalement ou partiellement en systèmes solaires photovoltaïques.

Cette prestation s'inscrit dans ce cadre. Elle vise à accompagner le marché d'installation des systèmes photovoltaïques au niveau des points d'eau retenus avec les partenaires au niveau des communes sinistrées de la province de Taroudant.

Dans le cadre de son programme de coopération de 2024 et sur base des réalisations faites dans le cadre de son précédent programme de renforcement de compétences digitales des fonctionnaires (e-TAMKEEN). Enabel au Maroc est à la recherche de tuteur spécialisé dans l'animation de cours en ligne via la plateforme LMS Moodle. Ce recrutement s'inscrit dans le cadre du renforcement des activités notre offre éducative à distance, visant à offrir une expérience d'apprentissage interactive et efficace pour nos partenaires.

La mission se déroulera entièrement à distance, le tuteur sera responsable de la mise en place de séances de tutorat synchrones et asynchrones, de la modération des forums de discussion, et de l'accompagnement personnalisé des apprenants en fonction de leurs besoins individuels. Sur base des cours déjà conçus sur la plateforme e-learning du programme e-TAMKEEN, Il sera en charge de l'administration des évaluations des activités en utilisant les outils d'évaluation disponibles sur un LMS Opensource. Les modules retenus pour le tutorat seront identifiés et présentés au tuteur lors de la séance de cadrage et lors d'une seconde session d'induction et de prise en main de l'outil Moodle si nécessaire.

## 2. Description des prestations

### 1. Objet de la prestation

---

Cette prestation consiste en une **assistance technique** qualifiée dans le domaine d'installation des systèmes photovoltaïques (pompes, panneaux photovoltaïques, conduites, et installation connexes, ...) pour suivre l'exécution d'un marché d'installation de systèmes photovoltaïques au niveau de **10 points d'eau**, suivre les travaux d'installation et évaluer leur bonne réalisation, dans les normes et conformément au cahier spécial des charges (CSC), et en collaboration avec l'équipe du projet.

### 2. Consistance

---

La prestation se compose de 3 grandes missions :

☐ **Mission 1 : Appui à l'évaluation des offres reçues dans le cadre du marché d'installation de systèmes photovoltaïques au niveau de 10 points d'eau**

Sur la base du CSC du marché sus-mentionné et des dossiers techniques des offres reçues, le prestataire donnera un appui dans l'évaluation technique des offres (évaluation des soumissionnaires).

Il formulera un avis technique motivé par rapport à chaque dossier y compris :

- Correspondance entre la consistance de chaque offre et les caractéristiques des fournitures proposées tel qu'exigé dans le CSC ;
- Qualité des fournitures proposées par chaque soumissionnaire et leur disponibilité sur le marché local ;
- Capacité de chaque soumissionnaire à exécuter le marché dans les normes (techniques, délai, ...) ;
- Expertise et expérience de chaque soumissionnaire par rapport à des prestations similaires ;
- Notoriété de chaque soumissionnaire ;
- Rapport qualité/prix de chaque offre.

- ☒ **Livrable :** Rapport d'évaluation des offres.

#### ☐ **Mission 2 : Appui à la préparation de l'exécution du marché**

Cette mission consiste en l'assistance au projet pour la gestion du marché :

- Cadrage avec le soumissionnaire-adjudicataire ;
- Mise à jour du planning d'exécution du marché ;
- Appui à la préparation de l'approvisionnement des équipements et matériels, des échantillons et des prototypes (vérification de la qualité des fournitures et équipements proposés, garantie de chaque matériel, ...) ;
- Assistance au projet pour la maîtrise des changements et modifications.

- ☒ **Livrable :** Rapport de l'appui à la préparation de l'exécution du marché.

#### ☐ **Mission 3 : Appui à la mise en œuvre du marché (évaluation)**

Cette mission consiste au pilotage et à la coordination des travaux d'installation des systèmes photovoltaïques en se déplaçant chez le soumissionnaire adjudicataire pour évaluation de la conformité des équipements et fournitures par rapport à ce qui est demandé dans le CSC. Elle porte également sur les éléments suivants :

- Vérification et contrôle de la qualité des équipements et matériels approvisionnés.
- ☒ **Livrable :** Rapport de vérification et de contrôle de la qualité des équipements et matériels approvisionnés.

#### ☐ **Mission 4 : Réception**

Il s'agit de réaliser 10 visites aux points d'eau pour la **réception des installations exécutées** :

- Vérification, contrôle et approbation dans un délai de deux semaines des installations exécutées ;
- Assistance au projet pour les réceptions et la mise en forme des observations aux intéressés ;
- Etablissement des fiches de levée des réserves, contrôle et suivi de l'avancement de leur exécution ;
- Collecte, contrôle, visa et remise au projet des éléments du dossier des installations exécutées et plus particulièrement :
  - Collection en vue de l'exploitation des systèmes, des notices de fonctionnement des installations ainsi que les plans de détail conformes à l'exécution ;
  - Pièces contractuelles et dans la mesure où leur connaissance est utile à l'exploitation et à l'entretien des systèmes photovoltaïques, les pièces établies par le soumissionnaire adjudicataire dans le cadre des droits et distinctions lui incombant contractuellement.
- Mise en forme des listes des réserves ;
- Suivi des levées des réserves ;
- Assistance du projet pour la rédaction des procès-verbaux des réceptions.

- ☒ **Livrable :** Rapport d'évaluation, de contrôle et de réception des équipements et installations exécutées.

### 3. Les sites (10 points d'eau) d'installation des systèmes solaires photovoltaïques

---

Cette liste est donnée à titre indicatif. Elle n'est pas finale. La liste définitive sera commune au prestataire retenu avant le démarrage de sa mission.

Toutes les communes se situent au niveau de la province de Taroudant.

N°	Commune	Douar
	- Ida Ou Gailal	- Ait Sidi Bella
2.	- Assaïsse	- Tagouyamte
3.	- Talgjount	- Talat N'Hki
4.	- Talgjount	- Touzomtane
5.	- Assaki	- Tizintlamt Oumaqmaq
6.	- Assaki	- Tourirt
7.	- Askaouen	- Ifri
8.	- Askaouen	- Taouzent
9.	- Sidi Hsaine	- Tadart
10.	- Ouneine	- Agrad

### 4. Les livrables

---

Le prestataire est tenu de présenter les livrables suivants :

- Livrable-1 :** Rapport d'évaluation des offres.
- Livrable-2 :** Rapport de l'appui à la préparation de l'exécution du marché.
- Livrable-3 :** Rapport de vérification et de contrôle de la qualité des équipements et matériels approvisionnés.
- Livrable-4 :** Rapport d'évaluation, de contrôle et de réception des équipements et installations exécutées.
- Livrable-5 :** Rapport global d'achèvement de la mission incluant tous les livrables, le déroulement de la mission et toutes les pièces nécessaires pour la réception des équipements et matériels.

### 5. Calendrier provisoire et nombre de jours de la prestation

---

Le délai d'exécution de l'ensemble de la prestation devra être de 5 mois à compter de la date de signature du bon de commande.

N°	Activité	Délais	Durée (J)
1	<i>Mission 1 : Appui à l'évaluation des offres reçues dans le cadre du marché d'installation de systèmes photovoltaïques au niveau de 10 points d'eau</i>	Avant l'attribution du marché d'installation de systèmes photovoltaïques	2 Homme/jour
2	<i>Mission 2 : Appui à la préparation de l'exécution du marché</i>	Après l'attribution du marché (2 semaines)	1 Homme/jour



<b>3</b>	<i>Mission 3 : Appui à la mise en œuvre du marché (évaluation)</i>	Pendant l'exécution du marché (2 mois)	2 Homme/jour
<b>4</b>	<i>Mission 4 : Réception</i>	Après installation des systèmes photovoltaïques (2 mois)	10 Homme/jour terrain
<b>5</b>	<i>Rapport global d'achèvement de la mission</i>	Après la réception des installations et équipements (2 semaines)	3 Homme/jour
<b>Total nombre de jours</b>			<b>18</b>
<b>Dont</b>			<b>8 Homme/jour</b>
			<b>10 Homme/jour terrain</b>

## 4 Conditions d'exécution services

### 4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### 4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

### 4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### 4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### 4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### 4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

#### **4.7 Facturation et paiement**

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

[Said.makhon@enabel.be](mailto:Said.makhon@enabel.be) et [zakaria.khatla@enabel.be](mailto:zakaria.khatla@enabel.be)

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en **Dirhams**.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord entre Enabel et le prestataire.

#### **4.8 Exonération de TVA**

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

#### **4.9 Assurances**

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

#### **4.10 Droits de propriété intellectuelle**

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

#### **4.11 Obligation de confidentialité**

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

#### **4.12 Clauses déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés

directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

#### **4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## 5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

### 5.1 Fiche d'identification

#### 5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ                      MM    AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ    PASSEPORT                      PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION <sup>5</sup>	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	<b>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</b> <b>NUMÉRO DE TVA</b> <b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b> <b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</b>	

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<b>OUI</b> <b>NON</b>	<b>PAYS</b>
<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>

## 5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>6</sup></b>				
<b>NOM COMMERCIAL</b> (si différent)				
<b>ABRÉVIATION</b>				
<b>FORME JURIDIQUE</b>				
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>			
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>7</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>8</sup></b>				
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b> (le cas échéant)				
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>		
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>	
<b>NUMÉRO DE TVA</b>				
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>				
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>		
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>			
<b>COURRIEL</b>				
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>			
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>				

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.



### 5.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>10</sup></b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

## 5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MOR180601T-10155, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams et hors TVA :

Postes	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total HT
1	Mission 1 : Appui à l'évaluation des offres reçues dans le cadre du marché d'installation de systèmes photovoltaïques au niveau de 10 points d'eau	1 jour de travail domicile/bureau	2		
2	Mission 2 : Appui à la préparation de l'exécution du marché	1 jour de travail domicile/bureau	1		
3	Mission 3 : Appui à la mise en œuvre du marché (évaluation)	1 jour de travail domicile/bureau	2		
4	Mission 4 : Réception	1 jour de travail terrain	10		
5	Rapport global d'achèvement de la mission	1 jour de travail domicile/bureau	3		
Total en MAD Hors TVA					
Taux et Montant de la TVA					
Total en MAD toutes Taxes comprises					

Fait à ..... le .....

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. **UNE** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombe dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné

lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

## 5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## 5.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE		
<b>INTITULE (1)</b>		
<b>ADRESSE</b>		
<b>COMMUNE/VILLE</b>	<b>CODE POSTAL</b>	
<b>PAYS</b>		
<b>CONTACT</b>		
<b>TELEPHONE</b>	<b>TELEFAX</b>	
<b>E - MAIL</b>		
<b>BANQUE (2)</b>		
<b>NOM DE LA BANQUE</b>		
<b>ADRESSE (DE L'AGENCE)</b>		
<b>COMMUNE/VILLE</b>	<b>CODE POSTAL</b>	
<b>PAYS</b>		
<b>NUMERO DE COMPTE</b>		
<b>IBAN (3)</b>		
<b>NOM SIGNATAIRES</b>	<b>NOM PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>
<b>REMARQUES:</b>		

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT  
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU  
COMPTE (Obligatoire)**

*(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*

*(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*

*(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*